

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 février 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (pour le ministre de l'Expansion industrielle régionale) propose: Que le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, tous les députés à la Chambre sont conscients de l'importance du rôle que jouent les petites entreprises dans l'économie. Il y a quelques mois à peine, nous déposons le premier rapport sur la petite entreprise au Canada. On y faisait ressortir le dynamisme et l'importance du secteur de la petite entreprise dans notre pays. Ce rapport est également une preuve de l'engagement sincère qu'a pris le gouvernement envers ce secteur et de son désir de l'aider à relever les défis que lui réserve le monde de demain.

Un secteur de l'entreprise florissant témoigne de la vigueur de l'économie et, au Canada, ce secteur est en plein essor.

• (1010)

[Français]

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes fiers des contributions du gouvernement afin d'instaurer un climat économique favorable aux initiatives du secteur privé. Depuis 1984, plus de 150 nouvelles entreprises ont été créées chaque année. Ces entreprises ont été incroyablement solides. En effet, au cours des 10 dernières années, plus des trois quarts de toutes ces nouvelles compagnies ont survécu à leur première année cruciale d'opérations. Aujourd'hui, il y a environ 900 000 compagnies au Canada qui emploient moins de 100 employés. Cela signifie

que près de 98 p. 100 de nos entreprises sont des petites entreprises.

[Traduction]

Les petites entreprises sont créatrices d'emploi. Qu'il suffise de mentionner que c'est dans ce secteur que l'on retrouve plus de 80 p. 100 du nombre total net d'emplois créés au Canada entre 1978 et 1987.

[Français]

Je voudrais souligner encore une fois que la croissance des petites entreprises est au coeur des préoccupations de la stratégie du développement régional, instaurée par notre gouvernement. Nous croyons fermement que l'initiative locale est celle qui a le plus de chance de prendre racine solidement. Les agences régionales telles celles de l'Ouest canadien, du Nord de l'Ontario, de l'Atlantique et des régions ressources du Québec adoptent cette philosophie.

[Traduction]

La petite entreprise sert en outre de point de départ à l'essor économique de certains éléments de notre société qui, dans leur quête de réussite et de prospérité, avaient emprunté d'autres avenues qui s'était révélées sans issue dans bien des cas.

Les femmes, par exemple, possèdent presque 22 p. 100 de toutes les entreprises ayant des employés rémunérés. Elles n'en possédaient encore que 18 p. 100 au début de la décennie.

Les jeunes et les groupes ethniques aussi sont bien représentés dans le secteur de la petite entreprise. En effet, plus de 100 000 Canadiens âgés de 15 à 24 ans possèdent leur propre entreprise. C'est fabuleux!

Les petites entreprises font également beaucoup de recherche et de développement. En 1987, 67 p. 100 de celles qui se livraient à la recherche et au développement au Canada employaient moins de 50 personnes, et plus de 75 p. 100 en employaient moins de 100. Ce pourcentage a augmenté considérablement depuis 1984, et cette augmentation est un facteur clé de la vigueur de l'économie en général.

Il n'y a peut-être pas lieu de s'étonner de l'existence d'un lien entre les gens qui participent à la petite entreprise et ceux qui font des travaux de recherche et de développement pour mettre au point de nouvelles techniques, car ils se ressemblent jusqu'à un certain point.